

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2021

Membres présents : 12

Membres excusés : 3

M Jean Claude MAYEUX (pouvoir à M Régine CHARRET)

Mme Bernadette EL ASRI (pouvoir à M Pierre PONVIANNE)

M Sylvain LEVET (pouvoir à M Didier POMMIER)

Secrétaires :

Régine CHARRET et Bernard ORIOL

Approbation du compte rendu de séance du 30 juillet 2021

Personnel :

- Contrats de travail du personnel de l'école : Tous les contrats sont signés (cf. compte rendu du conseil municipal du mois de juillet)
- Nouveaux horaires de la Mairie :
 - Lundi : 13h30 - 17h00
 - Mardi : 8h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00
 - Mercredi : 9h00 – 12h00
 - Jeudi : 8h30 – 12h00
 - Vendredi : 14h00 – 18h30
 - Samedi : Permanence des élus de 10h00 à 12h00 sur RDV uniquement.Pas de secrétariat.

Ecole :

- Organisation rentrée scolaire 2021 : La rentrée s'est bien déroulée. Le protocole « COVID » est appliqué dans les mêmes conditions qu'au mois de juin.
- Quatre intervenants TAP : Boxe, Musique, Expression corporelle et Hapkido.
- Il y a 130 élèves inscrits.
- Les élections des parents d'élèves se dérouleront le vendredi 8 octobre.

Finances :

- Taxe foncière bâtie : A ce jour, les nouvelles constructions peuvent être exonérées de taxe foncière pendant deux ans (c'est le cas pour la commune de Luriecq)
Les communes qui avaient opté pour la suppression totale de cette exonération, vont devoir appliquer une exonération minimale de 40%. Cela va donc leur générer un manque de recettes fiscales. Cette nouvelle règle va donc avoir un impact sur la part régionale de cette imposition et par ricochet sur le reversement du FPIC que touche notre commune.

Les membres du conseil municipal décident de porter l'exonération de taxe foncière à 50% pendant deux ans à partir de 2022. Une délibération est prise en ce sens.

- Points finances :
Les charges de personnel sont en forte augmentation sur les deux premiers quadrimestres. Cela s'explique par le recours à du personnel externe pour la gestion du protocole COVID, le recours à des heures supplémentaires et, à une charge exceptionnelle liée au contrat de Mme Marie Pierre VRAY.

- Portage des repas : Pour cette année, la commune doit participer au budget de l'ADMR à hauteur de 1571 € pour le portage de 1371 repas concernant 5 bénéficiaires.
Une délibération est prise en ce sens.
- Suite au violent orage du 12 août, le système informatique de la Mairie a été affecté.
Les données ont pu être récupérées, cependant cela a révélé une faiblesse dans la sauvegarde des données municipales.
Un devis a été demandé à la société XEFI pour une solution de sauvegarde automatique des données informatiques. Le devis se monte à 99,20 € HT mensuel pour 250 Go.
Il est décidé de consulter d'autres sociétés avant de prendre une décision.

Travaux en cours :

- Informatique bibliothèque : Deux nouveaux devis ont été réalisés pour prendre en compte les fixations du vidéoprojecteur et de l'écran. Ils se montent à 3669,37 € et 671,43 €. Soit un total de 4340,80 € HT ou 5208,96 € TTC. La subvention reste inchangée à 4764 €.
- Médiathèque : Un complément de mobilier est réalisé pour présenter les bandes dessinées.
Le devis de 419,93 € TTC est validé.
- Location des deux appartements au-dessus de la médiathèque :
Ils sont tous les deux loués. Les baux ont pris effet au 1^{er} septembre 2021.
- Terrain de foot : Les travaux ont été réceptionnés mardi 31 août.
Le budget a été respecté tout en intégrant plusieurs aménagements complémentaires.
La subvention de la ligue reste conditionnée au respect du cahier des charges initial.
Un avenant sera pris pour valider les travaux supplémentaires.
- Pour la voirie communale : La participation de la commune à LFA (CLECT) est de 40200 € pour l'investissement et de 32876 € pour le fonctionnement.
La communauté d'agglomération a décidé que la voirie serait toujours de la compétence de LFA mais que les places communales seront de retour de la compétence des municipalités.
Cela générera une économie de 5293,70 € pour la commune sur le budget d'investissement de la CLECT.
- Voirie rurale : L'entretien récemment réalisé de ces voiries se monte à environ 3000 €.
- Organisation de la revitalisation du centre bourg :
 - Le mardi 14 septembre :
 - * Le matin : accueil avec les élus.
 - * A midi : repas en commun
 - * Après-midi : visite de la commune avec les élus.
 - * A 18h30 : réunion publique à L'ERA.
 - Le mercredi 15 septembre :
 - * Le matin : suite de la visite de la commune.
 - * A midi : repas en commun
 - * Après-midi : bilan des deux journées.

LFA - Loire Forez Agglomération :

- Compte rendu de la réunion sur la gestion de l'eau et de l'assainissement.
Elle réunissait les communes de Marols, Chenereilles et Luriecq.
LFA souhaite arrêter les conventions avec les employés communaux.
Une nouvelle réunion est arrêtée le 18 septembre pour déterminer les travaux que pourraient traiter directement les trois communes avec une prise en charge financière de LFA.

Questions diverses :

- La Mairie a reçu la plainte d'une habitante de Fils concernant les très nombreux chats que nourrit son voisin. Ces chats génèrent de nombreux désagréments.
Le courrier de la plaignante a été lu au conseil.
Le propriétaire des chats sera prochainement rencontré.
- Désignation délégués CNAS : Avec son accord, la candidature de Mme Lucie GRANJON est proposée. Une délibération est prise en ce sens.
- DIA PINAY / TALLON : La commune ne préempte pas
- CCAS : Réunion en Mairie le samedi 4 septembre à 10h00.
- Permanence "Ma Commune Ma Santé" : les habitants peuvent prendre RDV en Mairie le jeudi 30 septembre de 14h00 à 17h00.
- Les rebonds de la balle : Spectacle le samedi 4 septembre à 18h00 sur le parking de l'école.
- Démonstration désherbage écologique à la vapeur d'eau : le 22 septembre à Saint Etienne le Molard

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 1^{er} octobre 2021 à 20h30